

QUELS CONSEILS POUR LA REPRISE PROGRESSIVE DE L'ÉCOLE APRÈS UNE PÉRIODE DE CONFINEMENT ?

1- QUEL ACCUEIL des ELEVES la semaine de la REPRISE ?

Si nécessaire, le jour de la reprise, et en accord avec le directeur de l'établissement, un SAS peut être réalisé par le PP d'une durée d'une à deux heures maximum, afin de permettre aux élèves de s'exprimer par rapport à leur vécu durant le confinement et favoriser une reprise des cours plus sereine.

Le PARCOURS CIVIQUE constitue un point d'appui pour la reprise dans toutes les disciplines (Éducation morale et civique, éducation aux médias et à l'information, éducation à la santé notamment).

Il fournira des contenus et des démarches propices à cette période de reprise. Il permettra de reprendre sous l'angle des savoirs et non des croyances ainsi que des peurs ou des rumeurs, les circonstances exceptionnelles que nous traversons, tout en prenant appui sur l'ensemble des disciplines.

a. ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

La place de l'enseignement moral et civique est fondamentale dans la situation actuelle qui est à bien des égards propice à l'acquisition de certaines règles et principes, au développement de certaines attitudes et au débat autour de certaines valeurs.

Les professeurs pourraient aborder avec leurs élèves les thématiques de la liberté, du respect d'autrui, de la responsabilité individuelle et collective, de la solidarité, de l'exercice de l'esprit critique face à une source d'informations.

- ✓ Sous forme de débats, ces thématiques pourraient être travaillées afin de participer à la construction du citoyen et de contribuer au parcours civique de chaque élève.
- ✓ En s'appuyant sur des articles de presse, des émissions télévisées ou radiodiffusées, traitant de l'actualité et sélectionnés par le professeur, les jeunes pourraient exercer leur esprit critique et réagir à l'oral ou à l'écrit.
- ✓ Sous une forme écrite déterminée par l'enseignant, les élèves pourraient être invités à exprimer leur ressenti du confinement en argumentant.
- ✓ En organisant des jeux de rôles, les professeurs pourraient proposer aux élèves de réagir dans des situations provoquées par la pandémie : consultation chez un médecin de patients contaminés, discussion citoyenne autour de la décision de réouverture des établissements scolaires ...

b. ÉDUCATION À LA SANTÉ

Elle contribue au développement de compétences psycho-sociales autour de deux objectifs : *apprendre à prendre soin de soi et des autres et éviter les conduites à risque*. L'apprentissage et l'explication des gestes barrières, des règles sanitaires, de la distanciation sociale ou des gestes d'hygiène quotidien y trouveront naturellement leur place. Il est en effet indispensable que les élèves intègrent durablement ces attitudes pour prévenir toutes les formes de contagions, que ce soit le coronavirus ou l'hépatite B aujourd'hui, et au quotidien la grippe, la dengue, la conjonctivite, la gastro-entérite ...

c. EMI et DOCUMENTATION

Les professeurs documentalistes, en tant que professionnels de l'information, pourront être des personnes-ressources pour diffuser de l'information fiable, à jour et contextualisée au sein des établissements.

A la reprise, ils pourront : A la reprise, ils pourront :

- ✓ prolonger la Semaine de la presse et des médias à l'école® pour déconstruire les fausses informations qui se multiplient sur internet et les réseaux sociaux avec la propagation du Covid-19,

- ✓ multiplier les séances pédagogiques autour de l'infodémie,
- ✓ diffuser les supports de communication du vice-rectorat et/ou du gouvernement,
- ✓ créer des expos ou infographies "de classe", en partenariat avec les infirmier.e.s et/ou les professeurs de SVT,
- ✓ prendre appui sur les "club médias" ou "club journal" présents dans les établissements pour faire créer aux élèves un support de communication sur leur vécu du reconfinement,
- ✓ accueillir la parole des élèves au CDI en proposant un "mur d'expression",
- ✓ accompagner les élèves et les enseignants dans l'approfondissement des usages des outils numériques.

2- S'INSCRIRE dans la CONTINUITÉ

- ✓ **Un état des lieux** des apprentissages et des activités conduits pendant la continuité pédagogique semble nécessaire. Les échanges oraux, observations, mises en situation, collectifs plutôt qu'individuels, permettront de dresser ce bilan tout en évitant la situation toujours anxiogène de tests ou d'évaluations.
- ✓ **La reprise** des activités proposées pendant le confinement, **la consolidation** des compétences pour les uns, **l'approfondissement** des apprentissages pour les autres, pourraient constituer les premiers pas de cette reprise. Le repérage des difficultés des élèves, la différenciation pédagogique et l'accompagnement individualisé seront privilégiés durant, cette période transitoire. Éventuellement, on pourra s'appuyer sur les tests de positionnement de 6^e s'ils ont pu être réalisés.

3- RENFORCER L'USAGE PÉDAGOGIQUE COURANT de PRONOTE avec les ÉLÈVES

Il serait souhaitable que les professeurs principaux prennent, en relation avec les RNE, un moment pour évoquer de nouveau l'usage pédagogique du site Pronote du point de vue des élèves.

Ce moment de capitalisation des pratiques pourra entre autres permettre d'asseoir les acquis, de mutualiser les connaissances entre élèves, et d'accompagner plus avant l'usage courant de l'outil dans la classe.

4- ANTICIPER LES MODALITÉS DE PRATIQUE POUR L'EPS :

Au cours de cette reprise d'activités, les enseignements d'Éducation Physique et Sportive, sources d'apprentissages particuliers, seront adaptés au regard des dispositions sanitaires en vigueur. Ces dernières imposeront un aménagement des pratiques et des supports d'enseignement (APSA). Au-delà de ces adaptations, une centration sur des contenus d'enseignement ciblés en lien avec l'objectif de santé de la discipline devront être dispensés. Ils permettront une mise en pratique des recommandations sanitaires. Des réponses complémentaires seront apportées aux enseignants dans une FAQ disciplinaire.

5- ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Les élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS doivent pouvoir bénéficier d'une inclusion progressive dans les classes ordinaires. À ce titre, la redécouverte des repères spatiaux et sociaux nécessite un accompagnement garanti par l'enseignant-coordonnateur du dispositif inclusif et les accompagnateurs de vie scolaire.

Cette reprise progressive permettra notamment :

- ✓ d'assurer un espace de parole autour du ressenti des élèves, de leur compréhension de cette crise sanitaire, sous une forme appropriée et en fonction de la nature des troubles,
- ✓ de rassurer élèves et parents quant à la préparation de l'accueil au sein de l'établissement,
- ✓ d'informer sur le volet éducatif les gestes barrières, en les inscrivant dans une approche plus globale concernant la santé (comment prendre soin de soi ? comment permettre **aux** élèves d'identifier des comportements /situations à risque ?),
- ✓ d'accompagner la reprise progressive des inclusions (éviter les éventuels sentiments d'exclusion du fait de la situation de handicap), de rassurer les plus anxieux quant aux apprentissages et exercices qui n'auront pas pu être réalisés dans le cadre familial,

- ✓ d'instaurer/restaurer les rituels structurants dans la vie scolaire d'un élève en situation de handicap.

S'agissant des élèves porteurs de trouble invalidant de la santé, le contact direct avec les familles permettra d'une part, de recueillir des informations relatives à l'état de santé des élèves et d'autre part, de rassurer les parents quant à l'accueil de leur enfant au sein de l'établissement.

Selon les situations, la tenue de réunions d'équipes éducatives peut s'avérer utile pour actualiser les projets personnalisés de scolarisation.

Les élèves de SEGPA doivent pouvoir être accueillis dans un premier temps par leur référent (équivalent du professeur principal), afin de reconstruire la cohésion sociale et renforcer les rapports à l'école et aux savoirs scolaires. Les stages d'ores et déjà programmés à la reprise des cours devront être organisés, à l'issue de ce temps d'accueil. En outre et parce qu'il est nécessaire de laisser du temps aux entreprises de reprendre une activité normale, les stages seront prioritairement proposés aux élèves de 3ème.

QUESTIONS

JE CRAINS de NE PAS TERMINER le PROGRAMME avec mes ÉLÈVES, et QU'ILS SOIENT PÉNALISÉS à l'EXAMEN, suite à la PÉRIODE de CONFINEMENT STRICT EN CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE et de l'ORGANISATION de la REPRISE.

Des aménagements de programmes pourront être prévus pour le collège ; en LP et en BTS la période des PFMP pourra être réduite (2 semaines sont déjà actées dans la voie professionnelle, et d'une durée à fixer suivant les BTS) ; au LGT l'homologie est conservée par rapport à la métropole (annulation des EC, et des épreuves terminales de spécialité et, passage au CC).

QU'EN EST-IL DES PFMP ?

Aucun stage ni aucune PFMP n'aura lieu avant le 26 avril. Une réduction de deux semaines du nombre total de semaines de PFMP sur le cycle de formation a d'ores et déjà été actée. Elle s'ajoute ainsi aux deux semaines déjà accordées l'an passé, portant à 18 semaines la durée des PFMP des candidats se présentant à un baccalauréat professionnel à la session 2021, et à 8 ou 10 semaines en fonction des spécialités pour les candidats de CAP. Au cas par cas, une réduction de la durée de ces stages et PFMP pourra être envisagée de manière dérogatoire et exceptionnelle en cas de difficulté pour reprogrammer les PFMP d'ici la fin de l'année. Les inspecteurs et les directeurs délégués aux formations technologiques et professionnelles se concertent afin de planifier ces périodes et éviter qu'elles aient lieu en même temps. La solidarité des entreprises et des organisations patronales sera sollicitée pour accueillir nos élèves et étudiants.

JE CRAINS de NE pas avoir SUFFISAMMENT de notes pour les conseils de classe trimestriels.

Durant la période de reprise, il est conseillé d'éviter les évaluations sommatives. Vous pourrez les réintroduire progressivement.

Vous pourrez toutefois effectuer des évaluations formatives, qui évaluent les progrès des élèves et leur indiquent ce qu'ils doivent faire pour corriger leurs erreurs. Les progrès effectués peuvent donner lieu à des notes.

Lorsque les conseils de classe sont semestriels, il est recommandé d'instaurer un bilan de mi-semestre afin de ne pas laisser les élèves sans retour global sur son travail trop longtemps, au risque de les démotiver.

FAUT-IL FAIRE TROIS évaluations SOMMATIVES par TRIMESTRE en 1^{ère} et terminale au LGT

Conformément au guide national « *Évaluer dans le cadre du contrôle continu du Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques* » :

"la robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles est garantie par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu."

JE SUIS ÉLIGIBLE à un RVDC dans le CADRE du PPCR, quand pourra-t-il avoir lieu?

Compte tenu de la phase de reprise progressive des enseignements en établissement, les rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR ne reprendront qu'à partir de la 3^{ème} semaine après la reprise des cours.

Vous serez contacté(e) selon la procédure dématérialisée habituelle pour les personnels de l'État du Public et du Privé, et par courriel pour les personnels du cadre territorial au minimum 15 jours avant la date prévue.

JE SUIS PROFESSEUR STAGIAIRE, les 2 semaines de confinement strict ont restreint la période de stage, quel impact cela aura-t-il sur mon évaluation finale dans le cadre de ma titularisation?

Il n'y a à ce stade aucun impact sur votre titularisation, vous ne serez pas pénalisé(e).

JE SUIS ASSISTANT DE LANGUES VIVANTES, comment puis-je contribuer à la réouverture des établissements scolaires ?

À ce stade de la situation, les assistants de langues ne reprendront leurs fonctions auprès des élèves que la semaine suivant la reprise. En attendant, ils peuvent être sollicités pour l'identification de ressources et l'élaboration d'activités pédagogiques en lien avec les enseignants et la DAREIC. Ces outils seront ensuite regroupés pour constituer une banque de ressources PAR et POUR les assistants de langue qui sera hébergée sur le site du vice-rectorat.

POURRAI-JE PARTICIPER AUX FORMATIONS DU PAF AUXQUELLES JE ME SUIS INSCRIT(E)?

Dans cette phase de reprise des enseignements en établissement et afin de permettre à tous les personnels d'être présents auprès des élèves pour cette "seconde" rentrée de l'année, aucune formation en présentiel (exception faite des formations prioritaires) ne sera organisée sur **le temps scolaire durant les 2 semaines après la reprise des cours**.

Cependant, les formations hors temps scolaire (comme la préparation aux concours de recrutement) comme les formations hybrides avec une phase en distanciel et une partie en présentiel pourront être mises en œuvre dès à présent.

Les formateurs sont invités à envisager comment l'amorce de la formation pourrait être engagée dans un premier temps à distance (sous la forme synchrone ou asynchrone) et en quoi cette réflexion préparatoire serait exploitée lors d'éventuels regroupements dès la reprise des activités de formation.

QU'EN EST-IL DES STAGES DES 3^e ?

Les élèves voulant baser leur présentation à l'épreuve orale du DNB sur l'expérience acquise au cours de ce stage en bénéficieront prioritairement. Il en est de même pour les élèves de 3^{ème} SEGPA qui se présenteront au CFG dont l'oral constitue la seule épreuve évaluée par un jury d'entretien.